



**SNUipp - FSU**  
**Pas-de-Calais**

Maison des sociétés  
16 rue Aristide Briand  
62000 ARRAS

[62.snuipp.fr](http://62.snuipp.fr)  
03 21 51 72 26  
[snu62@snuipp.fr](mailto:snu62@snuipp.fr)

 [SNUipp-FSU Pas de Calais](#)

 [leSNU62twitte](#)

Arras, le 30 avril 2020

**David BLOTHIAUX**  
**Alexandra DEHOUCK**  
**Maxime VASSEUR**

Co-secrétaires départementaux

A

**Monsieur le Président de l'Association des  
Maires du Pas-de-Calais**

Monsieur le Président,

Notre pays, comme beaucoup d'autres, est frappé de plein fouet, depuis plusieurs semaines, par une crise sanitaire sans précédent. A ce titre, le Président de la République a pris la décision de mettre en place un confinement général du pays. Ce confinement a notamment donné lieu à la fermeture de toutes les écoles.

Ce confinement devrait prendre fin le 10 mai. Par conséquent, le Président de la République et le Gouvernement ont acté la réouverture des écoles le lendemain, 11 mai.

Les collectivités territoriales seront fortement impliquées dans cette réouverture ; raison pour laquelle nous souhaitons vous alerter sur les conditions qui nous semblent indispensables à mettre en œuvre afin de garantir la sécurité sanitaire de toutes et tous, élèves, familles et personnels dans les écoles du Pas-de-Calais.

Comme vous le savez, l'ensemble du monde médical conteste la réouverture des écoles le 11 mai, du Conseil National de l'Ordre des Médecins à la Fédération des Médecins de France, sans oublier le Conseil Scientifique qui préconisait une réouverture des écoles en septembre.

Le 28 avril, le Premier ministre a présenté son plan de déconfinement pour les écoles. Alors que les regroupements ne seront autorisés que jusqu'à 10 personnes dans l'espace public après le 11 mai, il y aura jusqu'à 15 élèves par classe et donc 16 à 18 personnes selon le nombre d'adultes présents dans chaque classe (enseignant-e, ATSEM, AESH...). Tout cela dans des salles de classe de 50 m<sup>2</sup> alors que la Belgique, par exemple, prévoit dans le même temps des normes de 4m<sup>2</sup> par élève et 8m<sup>2</sup> par adulte, en n'envisageant d'ouvrir ses écoles que fin mai. Tandis que plusieurs pays, dont l'Italie et le Royaume-Uni, tout aussi durement touchés que la France, ont annoncé une réouverture des écoles pour septembre. Enfin, alors que le Japon a refermé à nouveau toutes ses écoles 15 jours à peine après les avoir rouvertes, l'Allemagne et le Danemark constatent que l'épidémie est repartie à la hausse à l'issue du déconfinement et de la réouverture de leurs écoles.

A l'heure actuelle, aucun protocole sanitaire n'a encore été présenté par le Ministère de l'Education Nationale. Pourtant, les enseignant-es des écoles devraient avoir prévenu toutes les

familles le 4 mai des modalités de retour dans les écoles. Le Ministre évoque une personnalisation du parcours de l'élève, alors que la fréquentation de l'école ne serait pas obligatoire, et que personne ne sait combien d'enseignant-es seront véritablement disponibles.

Aucun pays en Europe ne traite le processus de déconfinement de l'école avec autant de légèreté.

Enfin, si la santé est mise en avant, le gouvernement fait le choix de l'économie. Comment comprendre en effet que les lycées ne rouvriront pas avant juin, au mieux ? Les plus jeunes élèves retrouveront les premiers le chemin de l'école alors que la proximité y est plus grande et le respect des gestes barrières plus difficilement applicable.

Les équipes enseignantes et la communauté éducative sont très inquiètes quant à la capacité des municipalités du département à disposer de moyens renforcés pour assurer la désinfection des locaux, du matériel scolaire, des toilettes et des lieux collectifs et cela, plusieurs fois dans une journée de classe, avec du matériel spécifique (bionettoyage notamment). Et s'il n'y a pas de cantine, comment permettre une désinfection des locaux quand les enfants seront invités à prendre leur repas, fourni par les parents, directement dans les salles de classe au mépris des règles élémentaires d'hygiène (nettoyage des couverts, des tables, respect de la chaîne du froid...) ?

De plus, les écoles ayant été écoles d'accueil d'enfants de personnels soignants devront être nettoyées et désinfectées avant la ré-ouverture, en période de confinement.

L'inquiétude se porte également sur les moyens humains concernant l'encadrement. La présence des ATSEM en maternelle sera indispensable lors de la reprise (lavage des mains régulier, passage aux toilettes en très petit groupe, aide aux gestes barrières ...) tout en assurant une nécessaire protection de ces personnels. Les difficultés rencontrées par beaucoup de municipalités concernant le remplacement des ATSEM est une réalité qui sera d'autant plus importante.

Sur les écoles d'accueil des enfants de personnels de soignants, la mise à disposition des équipements de protection individuelle pour les enseignant-es volontaires et les agents des municipalités ne s'est pas faite sans difficulté. Si les écoles devaient rouvrir à partir du 11 mai, elles devront toutes bénéficier du matériel de protection indispensable (masques, savon sans risque allergique, gel hydro-alcoolique, serviettes, mouchoirs jetables...) en quantité suffisante. Le Gouvernement a d'ores et déjà refusé de distribuer des masques aux élèves d'école maternelle et ne le prévoit pas pour les élèves d'élémentaire. Quant aux protections fournies par l'Education Nationale aux enseignant-es, le flou demeure toujours à quelques jours de cette rentrée. Et dans ce contexte inédit, comment pourrez-vous organiser l'accueil des parents à chaque début et fin de demi-journée dans les écoles maternelles ? A qui incombera la responsabilité de l'émergence d'un « cluster » dans une commune, ou des cas de contaminations au Covid-19 dans une école ? Comment seront organisés les garderies et les ramassages scolaires ?

Des mesures de distanciation très strictes doivent également être prises dans les cours de récréation, afin de ne pas mélanger les élèves. Mais peut-on empêcher des enfants de jouer ensemble ? Le Ministère de l'Education Nationale va jusqu'à proposer de suspendre les récréations quand les mesures de sécurité ne sont pas applicables dans les écoles. Mais peut-on priver les jeunes enfants de récréation et les laisser assis à leur pupitre, toute une journée dans une salle de classe, sans bouger ? Espérons, dans ce contexte, qu'une vague de chaleur ne s'abatte pas sur notre département, comme ce fut le cas l'an dernier...

Vous l'avez compris, enseignant-es comme élu-es, nous avons besoin d'un cadre national de réouverture des écoles validé par les autorités scientifiques et médicales.

Nous avons également besoin d'un temps long pour engager un travail entre les enseignant-es, les parents et les élu-es pour le décliner localement et le soumettre à l'approbation des conseils d'école.

Selon nous, la santé de nos enfants, des personnels de l'Education Nationale et des collectivités, et de la population en général doit primer sur les considérations économiques.

Dans ce contexte, il ne peut y avoir de reprise de l'école le 11 mai. Nous sommes convaincus que vous partagerez notre analyse.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en notre profond attachement au service public d'éducation.

Pour le co-secrétariat du  
SNUipp-FSU Pas-de-Calais  
Maxime VASSEUR

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.